

REGLEMENT DES 24H DE VALLORBE 2017

Mémorial Roger LERESCHE

Epreuve internationale de marche, sélective pour Paris-Alsace 2018

samedi 26 et dimanche 27 août 2017.

1. **Organisation:** Association des 200 km de Vallorbe sous le contrôle de la Fédération Suisse de Marche.
2. **Catégories:**
 - ◆ compétition ouverte à tous les concurrents et concurrentes licenciés âgés de 20 ans minimum.
 - ◆ Une épreuve destinée à toutes personnes non-licenciées désirant essayer de marcher le plus de km en 24 heures
 - ◆ Une épreuve de deux fois 6 heures, 1^{er} départ le samedi idem 24h
 - ◆ Une épreuve de 6 heures le dimanche matin
 - ◆ Des épreuves pour enfants, samedi 26 août à 17.30h
 - ◆ vestiaires et douches sur place
 - ◆ ravitaillement pendant l'épreuve
 - ◆ Résultats le dimanche 27 août dès 15.00 heures
3. **Emplacement:** Halle des Fêtes, place des Prés-sous-Ville
4. **Administration:**
 - ◆ dossards remis sur présentation de la licence et contre paiement de la finance d'inscription uniquement en espèces sur place (les chèques ne sont pas admis) à la permanence d'accueil (CHF ou € 35.-, hors délai 60.-), **le samedi 26 août de 09.00 heures à 11.30 heures.**
5. **Contrôle et sécurité :** chaque concurrent portera en permanence et d'une façon lisible un dossard devant et un au dos. Dès la tombée du jour et durant toute la nuit, chaque participant devra porter **OBLIGATOIREMENT** des bandes réfléchissantes devant et derrière, ou au bras, (lampe flash acceptée) sous peine de mise hors course par les organisateurs (contrôle).
6. **Conditions d'engagement :** les concurrents classés se verront remettre un prix souvenir. Les primes de déplacement seront versées en fonction de la santé de la caisse.
7. **Hébergement:** les concurrents et les accompagnants désirant bénéficier de l'hébergement gratuit pour la nuit de vendredi à samedi et du dimanche au lundi dans les locaux de la Protection Civile, doivent en faire la demande lors de leur engagement. Ils devront se munir d'un sac de couchage.
8. **Appel des concurrents :**
 - ◆ samedi 26 août 2017 à 12.45 h. sur la ligne de départ : Halle des Fêtes, place des Prés-sous-Ville
9. **Départ:** samedi 26 août 2017 à 13 heures : Halle des Fêtes, place des Prés-sous-Ville
10. **Suiveurs:** les suiveurs motorisés sont interdits sur le circuit. Sont autorisés les suiveurs à vélo et à pieds, à côté ou derrière le concurrent. Les suiveurs pédestres sont autorisés à la seule condition qu'ils observent l'allure de la marche. Les marcheurs qui sont physiquement poussés ou tirés encourent leur disqualification. **Les suiveurs à vélo sont interdits à l'intérieur de la Halle des Fêtes. Les vélos devront être équipés d'éclairage avant et arrière.**
11. **Circulation:** les concurrents ainsi que les suiveurs emprunteront le côté droit de la chaussée et respecteront les règles de la circulation. Ils emprunteront l'intérieur des couloirs balisés par des cônes. En cas de non-respect ils encourent des pénalités selon l'art. 15..

12. **Classement:** les concurrents devront parcourir au minimum pour être classés
- ◆ Hommes : **160km**
 - ◆ Femmes : **140km**
13. **Dès le début de la dernière heure de compétition, les concurrents parcourront un petit circuit tracé aux abords de la ligne d'arrivée. Le chronomètre sera arrêté à 24.00 heures de compétition.**
14. **Juges de marche :** les concurrents s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve et à accepter les décisions des juges de marche. Ces derniers leur seront présentés avant le départ.
15. **Pénalités:** il sera infligé des pénalités aux concurrents qui ne respecteront pas le règlement de la marche. Le mode de faire ainsi que la durée seront affichés au contrôle principal et seront fonction des directives concernant les circuits sélectifs pour Paris-Alsace. Les pénalités seront purgées par arrêt au contrôle principal et annoncées au concurrent par le chef juge ou le responsable du contrôle principal au moyen d'un panneau adéquat. Le chef juge, ou son remplaçant, est chargé de la surveillance de la pénalité.
16. **Litiges:** pour tous les cas non prévus par le présent règlement, les statuts de la FSM et le règlement général des circuits sélectifs font foi
17. **Responsabilité:** les organisateurs déclinent toute responsabilité envers les concurrents et les accompagnants en cas de vol, maladie, accident ou perte pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.
18. **Admission / exclusion :**
- ◆ les organisateurs se réservent expressément le droit d'accepter ou de refuser un engagement ou de mettre hors course un concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive.
19. **Inscription:** les inscriptions sont admises jusqu'au 20 août 2017 dernier délai
- ◆ courrier : Association des 200 km de Vallorbe
rue de la Source 20
CH-1337 Vallorbe
 - ◆ mail : berinval@yahoo.fr ou isabelle_rin@bluewin.ch
 - ◆ tél. : +41 21 843 21 91 ou : +41 78 711 14 73
20. **Accès à Vallorbe :** par TGV ou par la route. Il est aisé d'installer tentes et caravanes aux abords immédiats du circuit. (autorisé du vendredi soir au lundi matin)
21. **Renseignements:**
- ◆ par lettre à l'adresse de l'organisateur (voir point 19)
 - ◆ par e-mail : berinval@yahoo.fr
 - ◆ par tél. chez : RINDLISBACHER Bernard, président (voir point 19).

Vallorbe, le 19 juin 2017

Fédération Suisse de Marche

Association des 200 km de Vallorbe

B. Rindlisbacher, Président

REGLEMENT DES 24 HEURES POUR NON-LICENCIES

Le règlement est le même que pour les licenciés sauf les points suivants :

4. **Administration** :

- ◆ dossards remis sur présentation d'une pièce d'identité, d'un certificat médical de moins d'un an et contre paiement de la finance d'inscription à la permanence d'accueil (CHF. ou € 50.-, hors délai 70.-)

12. **Classement** :

- ◆ le concurrent doit parcourir au minimum 100km pour être classé Le vainqueur est celui qui aura parcouru la plus grande distance en 24h.

18. **Admission / exclusion** :

- ◆ de plus, les organisateurs se réservent aussi le droit de mettre hors course, **après consultation du service sanitaire**, un concurrent dont l'état de fatigue ou corporel pourrait porter atteinte à sa santé.

REGLEMENT POUR 2 x 6 HEURES

Le règlement est le même que pour les non-licenciés (avenant A) sauf les points suivants :

4. **Administration** :

- ◆ dossards remis sur présentation d'une pièce d'identité, d'un certificat médical de moins d'un an et contre paiement de la finance d'inscription à la permanence d'accueil (CHF. ou € 30.-, hors délai 60.-) le samedi de 16.00h à 18.00h et le dimanche de 06.00h à 06.30h

8. **Appel des concurrents** :

- ◆ samedi 26 août 2017 à 12.45 h. sur la ligne de départ : Halle des Fêtes, place des Prés-sous-Ville
- ◆ le dimanche 27 août 2017 à 06.50 sur la ligne de départ : Halle des Fêtes, place des Prés-sous-Ville
- ◆ départ: dimanche 27 août 2017 à 07.00 heures avec le décalage à l'arrivée la veille: Halle des Fêtes, place des Prés-sous-Ville

12. **Classement** :

- ◆ la compétition se déroule selon le même mode que les 24 heures y compris les petits tours le dimanche dès la cinquième heure de course.

REGLEMENT POUR 6 HEURES

Le règlement est le même que pour les non-licenciés (avenant A) sauf les points suivants :

5. **Administration** :

- ◆ dossards remis sur présentation d'une pièce d'identité, d'un certificat médical de moins d'un an et contre paiement de la finance d'inscription à la permanence d'accueil (CHF. ou € 15.-) le samedi de 16.00h à 18.00h et le dimanche de 06.00h à 06.30h

9. **Appel des concurrents** :

- ◆ le dimanche 27 août 2017 à 06.50 sur la ligne de départ : Halle des Fêtes, place des Prés-sous-Ville
- ◆ départ: dimanche 27 août 2017 à 07.00 heures : Halle des Fêtes, place des Prés-sous-Ville

13. **Classement** :

- ◆ la compétition se déroule selon le même mode que les 24 heures y compris les petits tours dès la cinquième heure de course.

Vallorbe, le 19 juin 2017

Fédération Suisse de Marche

Association des 200 km de Vallorbe

B. Rindlisbacher, Président

REGLEMENT EPREUVES ENFANTS LE SAMEDI 26 AOÛT 2017

1. PARTICIPATION :

- ◆ Ouvert à tous les enfants qui désirent se tester à la Marche
- ◆ Chevronnés ou non vous aurez la possibilité de participer.

2. CIRCUIT :

- ◆ tracé aux abords de la Halle des Fêtes, place des Prés-sous-Ville

3. CATEGORIES ET DISTANCES :

- ◆ U10 1km
- ◆ U12 2km
- ◆ U14 3km

4. HORAIRE :

- ◆ Appel toutes catégories 17.20 heures
- ◆ Départ toutes catégories 17.30 heures

5. FINANCE D'INSCRIPTION :

- ◆ aucune

6. INSCRIPTIONS : A faire parvenir jusqu'au **20 août 2017 à :**

- ◆ Association des 200km de Vallorbe
Rue de la Source 20
1337 Vallorbe
- ◆ mail : berinval@yahoo.fr ou isabelle_rin@bluewin.ch
- ◆ tél.: +41 21 843 21 91 ou +41 78 711 14 73
- ◆ sur place le samedi de 15 à 16 heures

Vallorbe, le 19 juin 2017

Fédération Suisse de Marche

Association des 200 km de Vallorbe

B. Rindlisbacher, Président